

Paris, le 16 novembre 2022  
à 19h30.

- **REALISATION DEFINITIVE DE LA REDUCTION DE CAPITAL SOCIAL NON MOTIVEE PAR DES PERTES D'UN MONTANT DE 3 220 464,69 € PAR VOIE DE MINORATION DE LA VALEUR NOMINALE DES ACTIONS DE LA SOCIETE**
- **FIN DE LA SUSPENSION DE LA FACULTE D'EXERCICE OU DE CONVERSION DES VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL**

La Société avait annoncé, dans son communiqué de presse du 20 octobre dernier, que le Conseil d'administration, faisant usage de l'autorisation de l'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société du 30 juin 2022 aux termes de sa dix-neuvième résolution, avait arrêté sa décision de procéder à une réduction de capital non motivée par des pertes par voie de minoration de la valeur nominale des actions d'un montant nominal maximum de 3 487 666,47 euros, la faisant passer de 0,02 euro à 0,005 euro (ci-après la « Réduction de Capital »).

La Société informe ses actionnaires de la réalisation définitive de la réduction de son capital social d'un montant de 3 220 464,69 euros, aucune opposition de tiers n'ayant été formulée pendant le délai d'opposition des créanciers prévu à l'article R.225-152 du Code de commerce. Cette réduction de capital est réalisée par voie de diminution de la valeur nominale de chaque action de 0,02 euro à 0,005 euro, soit une réduction de 0,015 euro par action aux fins de prendre en compte l'évolution du cours de bourse et conserver la possibilité de mener toute opération financière qui pourrait s'avérer opportune dans le futur.

Cette Réduction de Capital est une opération purement technique, son montant soit 3 220 464,69 euros sera affecté à un compte « Primes », étant précisé qu'il ne sera pas distribuable mais pourra ultérieurement être incorporé au capital ou servir à amortir des pertes sociales et le montant des capitaux propres n'ayant pas été impacté.

A l'issue de cette opération, le capital social de la Société s'élève à 1 073 488,23 euros, divisé en 214 697 646 actions ordinaires de 0,005 euro de valeur nominale chacune.

La Société rappelle que les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital ont été suspendus jusqu'au 15 novembre 2022 (inclus)<sup>1</sup> et qu'à compter de ce jour lesdits porteurs retrouvent leur faculté d'exercice ou de conversion.

*ADOMOS (ALADO, code ISIN FR0013247244), est un intervenant majeur de la distribution par Internet d'immobilier d'investissement locatif à destination du particulier.*

Contact société : [adomos@adomos.com](mailto:adomos@adomos.com)  
Contact agence : [info@capvalue.fr](mailto:info@capvalue.fr)

<sup>1</sup> Communiqué de presse du 13 octobre 2022